



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Catherine BERNARD
Inspectrice de l'Éducation Nationale
Économie Gestion
Mél : catherine.bernard@ac-nantes.fr
Philippe LE GAL
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Sciences et Techniques Industrielles
Mél : philippe.le-gal@ac-nantes.fr
Site académique : esst.ac-nantes.fr
4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

**Rectorat
Inspection de l'Éducation Nationale**

Nantes, le 9 juin 2023

Catherine BERNARD & Philippe LE GAL
Inspectrice et inspecteur de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique
Pilotes du dispositif académique « Enseignement
de la santé et de la sécurité au travail » - ES&ST

à

Madame, Monsieur le.la Chef.fe d'établissement
Madame, Monsieur la.le DDFPT

Objet : Appel à projets en Enseignement de la Santé Sécurité au Travail 2023-2024 : « Bien-être au travail, à vous de jouer ! »

Afin de dynamiser l'enseignement de la santé et sécurité au travail et pour la huitième année consécutive, **la caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) et l'académie de Nantes encouragent tout projet visant à améliorer l'approche des risques professionnels des apprenants face à des situations de travail.**

Le projet, intitulé « Bien-être au travail, à vous de jouer ! », s'adresse à des élèves, étudiants ou apprentis en formation professionnelle dans un établissement public. Il a pour objectif de développer des compétences de repérage des dangers et d'analyse des risques à appliquer à n'importe quelle situation professionnelle. Le projet peut s'appuyer sur la démarche TutoPrev' de l'INRS (<http://www.inrs.fr/actualites/tutoprev.html>)

Il faut noter que **ces actions peuvent aisément s'inscrire dans le cadre de la co-intervention et des projets concourant aux chefs d'œuvre dans les classes de CAP et de Baccalauréat professionnel.**

Le comité de pilotage est chargé d'étudier les projets et les plus pertinents bénéficieront d'une subvention dans une enveloppe globale ouverte d'un montant de 14 000 euros à minima. Ces financements seront débloqués sur présentation des factures.

Un bilan du projet sera obligatoirement transmis au Rectorat et à la CARSAT. Il sera présenté lors de la réunion annuelle du comité de pilotage (en novembre 2024). En participant à cette action, vous accepterez l'utilisation et la médiatisation à des fins de promotion.

Le paiement de la subvention s'effectue à l'issue de l'opération. L'établissement adresse au GIP un bilan financier de l'opération, accompagné des pièces justificatives nécessaires à la bonne exécution de l'opération. L'établissement de ce bilan conditionne le versement effectif de la subvention.

En pièce jointe de ce courrier, vous trouverez le cahier des charges du projet et la fiche descriptive. Cette dernière est à compléter et à transmettre au Rectorat (ce.ien@ac-nantes.fr) ainsi qu'à la CARSAT (nantesbalformationinitiale@carsat-pl.fr) pour **la date du 06 octobre 2023**.

Quelques exemples de projets réalisés ces dernières années sont à votre disposition sur esst.ac-nantes.fr, rubrique « Financer vos projets ».

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette action en faveur de la santé et la sécurité des jeunes durant leur formation et leur vie professionnelle.

Catherine BERNARD & Philippe LE GAL